

RENSEIGNEMENTS

*La télévigilance est un service
proposé par P.S.D.,
Permanence Soins à Domicile asbl.*

*Le dépannage est assuré le week-end
compris.*

*P.S.D. agit dans le respect absolu de la
vie privée de ses affiliés.*

*Le prix de l'abonnement mensuel
est de 1.200 Frs.*

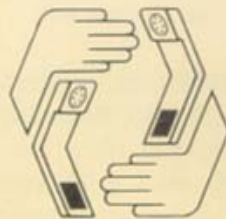
*Les frais de mise en service et de
maintenance s'élèvent à 2.000 Frs.*

*Renseignez-vous auprès de votre
mutualité ou de votre C.P.A.S.*

*Des interventions financières sont
possibles.*

Permanence
Soins à Domicile a.s.b.l.

081/41.29.29



Personnes isolées, âgées,
handicapées, convalescentes...



**Vous n'êtes plus
seules !**

La Télévigilance

*Une présence qui vous sécurise
24h. sur 24
chez vous*



**Permanence
Soins à
Domicile asbl**

SIMPLE

P

our

l'installation du système de télévigilance, il suffit d'une prise de téléphone et d'une prise de courant.

Un appareil transmetteur peu encombrant est installé à côté de votre téléphone.

Pour une période provisoire ou permanente..



FACILE

V

ous

portez un émetteur sous forme de pendentif ou de bracelet.

En cas de problèmes, où que vous soyez dans votre habitation, **une simple pression sur le bouton** de l'émetteur alerte la centrale de secours "Permanence Soins à Domicile" via l'appareil transmetteur.



SÉCURISANT

L

a

Centrale reçoit votre appel.

Elle vous identifie immédiatement et entre en contact avec vous, même si vous êtes dans l'impossibilité de venir au téléphone.

Avant le placement de l'appareil, vous aurez désigné les personnes à contacter en cas de besoin (parents, amis, voisins, médecins,...)

Ces personnes sont prévenues par "Permanence Soins à Domicile"

La centraliste reste en contact avec vous jusqu'à ce que votre problème soit résolu.

